

GE_GERICHTE CAPH/194/2014 vom 10. Dezember 2014

GE Cour de justice, 2014-12-10, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_CAPH_194_2014

FR: GE_GERICHTE CAPH/194/2014 du 10 décembre 2014

IT: GE_GERICHTE CAPH/194/2014 del 10 dicembre 2014

Erwägungen

E. 27

décembre 2011 ne prête pas le flanc à la critique. 2. L'appel joint devient caduc si l'appel principal est déclaré irrecevable (art. 313 al. 2 CPC). Il s'ensuit que l'appel joint de B_____, qui avait conclu à l'annulation du jugement du Tribunal, est caduc. 3. Compte tenu de la valeur litigieuse, il n'est pas perçu de frais judiciaires (art. 114 let. c CPC).

- 5/6 -

C/8400/2012-1 Il n'est pas alloué de dépens dans les causes soumises à la Juridiction des prud'hommes (art. 116 al. 1 CPC et 22 al. 2 LaCC). * * * * *

- 6/6 -

C/8400/2012-1

PAR CES MOTIFS, La Chambre des prud'hommes, groupe 1 :

Déclare irrecevable l'appel formé par A_____ contre le jugement JTPH/342/2013 rendu par le Tribunal des prud'hommes le 17 octobre 2013. Déclare caduc l'appel joint interjeté par B_____ contre ledit jugement. Dit qu'il n'est pas perçu de frais judiciaires d'appel, ni alloué de dépens. Siégeant : Monsieur Laurent RIEBEN, président; Monsieur Pierre-Alain L'HÔTE, juge employeur, Monsieur Roger EMMENEGGER, juge salarié; Madame Véronique BULUNDWE-LÉVY, greffière.

Indication des voies de recours et valeur litigieuse :

Conformément aux art. 72 ss de la loi fédérale sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005 (LTF ; RS 173.110), le présent arrêt peut être porté dans les trente jours qui suivent sa notification avec expédition complète (art. 100 al. 1 LTF) par-devant le Tribunal fédéral par la voie du recours en matière civile.

Le recours doit être adressé au Tribunal fédéral, 1000 Lausanne 14.

Valeur litigieuse des conclusions pécuniaires au sens de la LTF supérieure ou égale à 15'000.- fr.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.